



cophan

.....
ensemble pour l'inclusion

Rapport d'activités de la COPHAN 2016-2017

« Rien sur nous sans nous ! »

Table des matières

Liste des abréviations	1
Mot de la présidente	5
Introduction	6
Fonctionnement de la COPHAN	7
Vie associative	7
Affaires internes	7
Communications.....	8
Financement.....	9
Dossiers	10
1. Participation sociale et égalité (dossiers transversaux)	10
1.1 Analyse des plans d'action des ministères et des organismes publics	10
1.2 La démarche de plan de services	11
1.3 Accessibilité du processus électoral	12
1.4 Projet de loi 56 : Loi sur la transparence en matière de lobbyisme.....	12
1.5 Travaux sur la législation québécoise et canadienne.....	13
1.6 Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.....	14
1.7 Projet sur les coûts liés à la participation des personnes ayant des limitations .	15
1.8 Cadre de référence gouvernementale sur la participation publique	16
1.9 Évaluation indépendante de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.....	17
1.10 Évaluation de l'efficacité de la politique À part entière	17
1.11 Inaccessibilité du formulaire PSOC.....	18
2. Emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté	19
2.1 Comité consultatif de lutte contre la pauvreté	19
2.2 Comité consultatif pour les personnes handicapées	19
2.3 Soutien du revenu.....	20
2.4 Régime des rentes du Québec	21
3. Santé et services sociaux	21
3.1 Panier de services assurés	21
3.2 Aides auditives.....	22
3.3 Comité du MSSS sur les services aux personnes avec déficience.....	23
3.4 Services de soutien à domicile.....	24
3.5 Ressources résidentielles	24
3.6 La maltraitance des personnes âgées et de toute autre personne en situation de vulnérabilité.....	25
4. Éducation	26
4.1 Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS)	26
4.2 Politique sur la réussite éducative.....	26

5. Transports	27
5.1 Circulation des aides à la mobilité motorisées	27
5.2 Mobilité et accès : La voirie au service des déplacements sécuritaires des personnes à mobilité réduite	28
5.3 Comité consultatif sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada	28
5.4 Consultation sur la sécurité routière.....	29
5.5 Comité sur la modernisation de l'industrie du taxi.....	29
5.6 Autres	30
6. Environnement bâti et aménagements publics.....	31
6.1 Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées RBQ-OPHQ	31
6.2 Projet d'accessibilité commerciale : le Regroupement en faveur de l'accessibilité des établissements d'affaire et commerciaux au Québec (RAECAQ).....	32
6.3 Représentations auprès de la Société d'habitation du Québec.....	32
6.4 Postes Canada	33
7. Technologies	34
7.1 Projet sur l'accessibilité du Web	34
Alliés et partenaires.....	35
Conclusion	39
Annexe I - Membres.....	40
Annexe II - Équipe	43
Annexe III - Synthèse.....	45

Liste des abréviations

ADA:	Americans with Disabilities Act
AGA :	Assemblée générale annuelle
AGIDD-SMQ:	Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
AGRTQ :	Association des groupes de ressources techniques du Québec
AMM:	Aides à la mobilité motorisées
AQEIPS:	Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire
AQEPA :	Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs
AQICESH:	Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap
AQIS :	Association québécoise pour l'intégration sociale
ART :	Autorité régionale de transport métropolitain
ASUQ:	Association du syndrome de Usher
BAnQ :	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CCD :	Conseil des Canadiens avec déficiences
CCQ :	Code de construction du Québec
CDPDJ:	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CHSLD :	Centre d'hébergement de soins de longue durée
CIRRIS:	Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale
CISSS ou CIUSSS:	Centre intégré de santé et de services sociaux ou Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CISAUH :	Comité intersectoriel sur l'accessibilité universelle en habitation
CIT:	Contrat d'intégration au travail
CLQ:	Commissaire au lobbyisme du Québec
COCQ-SIDA :	Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida
CQDA:	Centre québécois de la déficience auditive

CQMMF:	Comité québécois de coordination de la Marche mondiale des femmes
CRLB:	Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
CSBE :	Commissaire à la santé et au bien-être
CSE :	Contrainte sévère à l'emploi
CSMO-ÉSAC:	Comité sectoriel de main-d'œuvre — Économie sociale et action communautaire
CSS :	Coalition solidarité santé
CSSS:	Centres de santé et de services sociaux
DGEQ :	Directeur général des élections du Québec
ÉÉSAD :	Entreprises d'économie sociale en aide domestique
ÉHDAA:	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
FADOQ :	Fédération de l'âge d'or du Québec
FECHIMM :	Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
FQA :	Fédération québécoise de l'autisme
FRQNT :	Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies
FRQS:	Fonds de recherche du Québec — Santé
GCAS:	Groupe de concertation en adaptation scolaire
INLB:	Institut Nazareth et Louis-Braille
IRD:	Institut Raymond-Dewar
LAEDPH:	Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale
LERM :	Loi sur les élections et référendums dans les municipalités
MAMOT:	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MMF:	Marche mondiale des femmes
MSSS:	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Mouvement PHAS :	Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services
MTESS:	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MTQ:	Ministère des Transports du Québec
OSBL :	Organisme sans but lucratif
OPHQ :	Office des personnes handicapées du Québec
OTC:	Office des transports du Canada
PAD :	Programme d'adaptation de domicile
PEG :	Plan des engagements gouvernementaux
PI :	Plan d'intervention
PIMO:	Promotion intervention en milieu ouvert
PSL :	Programme de supplément au loyer
PSOC :	Programme de subvention aux organismes communautaires
RAMQ :	Régie de l'assurance maladie du Québec
RAPLIQ :	Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec
RBQ:	Régie du bâtiment du Québec
REACAQ:	Regroupement en faveur de l'accessibilité des établissements commerciaux et places d'affaires du Québec
REÉI :	Régime enregistré d'épargne-invalidité
RI/RTF :	Ressources intermédiaires et ressources de type familial
RNI :	Ressources non institutionnelles
RO-DCD :	Regroupement des organismes en défense collective des droits
ROP:	Regroupements d'organismes de promotion
RPCU:	Regroupement provincial des comités d'usagers
RQ-ACA:	Réseau québécois de l'action communautaire autonome
RTM:	Réseau de transport métropolitain
RUTA de Mtl :	Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal
SACAIS :	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
SAD :	Soutien à domicile
SCF:	Secrétariat à la condition féminine
SHQ:	Société d'habitation du Québec

TEVA:	Transition École/Vie active
TIC :	Technologies de l'information et des communications
TPV:	Terminaux de points de vente
TRPOCB:	Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Le genre masculin est utilisé comme générique pour alléger le texte.

Mot de la présidente

À titre de présidente de notre Confédération c'est avec beaucoup de fierté que je vous présente notre rapport d'activités pour l'année 2016-2017. Je tiens à insister sur le mot « fierté » puisque notre dernière année a été mouvementée en termes de changement à la permanence et de réorganisation administrative. Malgré tout, les employés ont su maintenir le cap et ont poursuivi de façon exceptionnelle leur travail pour remplir le mandat de la COPHAN.

Cette année encore a été importante en termes de représentations politiques. En effet, nous avons écrit 8 avis ou mémoires dont certains ont fait l'objet de présentations en commission parlementaire ou de discussion avec les ministres concernés. De nombreuses rencontres avec les autorités ministérielles et gouvernementales ont aussi eu lieu.

Au cours de la dernière année, plusieurs dossiers ont retenu notre attention dont: le cadre de référence DP et DI-TSA, la démarche de plan de service, l'évaluation de la LAEDPH, l'évaluation de la Politique À part entière, la réglementation pour l'adaptabilité des logements, le soutien du revenu et la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, la Politique sur la réussite éducative ainsi que la Loi fédérale sur l'accessibilité.

La prochaine année sera sûrement aussi occupée, nous devons être vigilants, car plusieurs grands enjeux seront d'actualité notamment ceux liés aux services de santé et aux services sociaux, au soutien du revenu, à l'inclusion scolaire, à la mobilité durable et à la révision des standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web.

À la lecture de ce rapport annuel, vous pourrez constater l'ampleur du travail accompli. Bravo à tous celles et ceux qui y ont contribué et plus spécifiquement à la permanence de la COPHAN!

Enfin, comme l'an dernier, je terminerai en vous souhaitant ceci pour les années à venir : « *Rien ne devra se faire sur nous, sans nous* ».

Bonne lecture!



La présidente,
Véronique Vézina

Introduction

Fondée en 1985 pour et par des personnes ayant des limitations fonctionnelles, la COPHAN :

- Est un regroupement d'action communautaire autonome de défense collective des droits qui a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille;
- Regroupe environ 50 organismes et regroupements d'organismes nationaux, régionaux et locaux de personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille;
- Par ses membres, rejoint toutes les régions ainsi que tous les types de limitations fonctionnelles : motrices, organiques, neurologiques, intellectuelles, visuelles, auditives, troubles d'apprentissage, troubles du spectre de l'autisme, parole et langage et santé mentale;
- Est active sur tous les niveaux (québécois, canadien et international) parmi tous les domaines qui ont une incidence sur les conditions de vie et la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches.

En plus de réagir à l'actualité lorsque sont concernées les personnes en situation de handicap et leurs proches, la COPHAN intervient notamment sur les problématiques suivantes : accès à l'information et aux technologies de l'information et des communications (TIC), éducation, emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, travail, formation et développement de la main-d'œuvre, mobilité et déplacement, justice, habitation, santé et services sociaux, compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles, etc.

Le travail de la COPHAN se réalise toujours selon ces valeurs :

- La primauté du droit : la COPHAN utilise la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec pour appuyer ses actions et lutter contre l'arbitraire. Elle travaille à faire appliquer l'ensemble des lois, règlements et autres, et à les faire changer si nécessaire.
- Le droit à l'égalité : la COPHAN utilise ce droit qui reconnaît que, pour être égaux, il ne faut pas qu'il y ait de discrimination et que cela nécessite parfois un traitement différencié.
- Les personnes sont les véritables maîtres d'œuvre de leur vie : les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont le libre choix et la capacité de participer aux décisions qui les concernent et qui concernent la société en général.

Fonctionnement de la COPHAN

Vie associative

Répondant aux demandes de soutien de ses membres et de ses alliés, la COPHAN, en 2016-2017, a notamment :

- Animé l'AGA du ROPMM;
- Rédigé une lettre d'appui à l'OPHQ pour soutenir la candidature posée par l'AQPPT pour le prix À part entière;
- Rédigé une lettre d'appui en support à la demande d'autorisation d'action collective déposée par le RAPLIQ contre la STM, l'AMT et la Ville de Montréal;
- Fait circuler de nombreuses offres d'emploi;
- Répondu aux questions posées par les membres sporadiquement sur divers dossiers.

De plus, la COPHAN se veut une importante source d'information pour ses membres. Ainsi, au cours de l'année, elle a transféré à ses membres et partenaires de nombreux courriels en provenance de ses membres, partenaires et du gouvernement. Enfin, notons que 49 membres étaient inscrits aux livres de la COPHAN au 31 mars 2017.

Affaires internes

Organisation du travail

Cette année encore, il a été proposé aux membres de fonctionner non pas par comités permanents, mais par groupes de travail sur des thématiques ponctuelles. Il y a eu à la COPHAN plusieurs rencontres de ces groupes au cours de l'année.

En 2016-2017, l'équipe de la COPHAN a subi beaucoup de changements. Ainsi, au cours de l'année, l'équipe à l'interne comptait :

- 1 directeur général;
- 2 responsables de dossiers;
- 1 responsable de l'administration et du développement;
- 1 chargée de projets;
- 1 comptable.

Considérant la charge de travail, la COPHAN a aussi dû, cette année, retenir les services de ressources externes dans certains dossiers et activités.

Gouvernance

En 2016-2017, le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et a apporté son soutien à l'équipe de travail et aux actions de la COPHAN à de multiples occasions. De plus, le comité exécutif s'est réuni à 4 reprises. Notons également que 40 personnes, issues de 32 organismes, ont participé à l'AGA du 20 juin 2016.

Communications

Outils de communication

- Infolettre

Dans le souci de tenir son réseau informé de ses réalisations et de l'actualité en lien avec ses activités, la COPHAN a lancé en 2015 une infolettre intitulée « COPHAN en action ». Cette publication s'adresse aux organismes et aux personnes intéressés par l'avancée des droits des personnes ayant des limitations, membres ou non membres, et comprend les sections : « Nouvelles de la COPHAN », « Nouvelles des membres », « Nouvelles des partenaires » et « Autres nouvelles ». Deux éditions de « COPHAN en action » ont été envoyées au cours de l'année : à la mi-juin et à la mi-décembre.

- Plan de communications

Lors de la dernière assemblée générale, les membres ont affirmé leur intérêt de voir la COPHAN développer ses communications. C'est pourquoi l'équipe, en collaboration avec le conseil d'administration, a produit un plan de communications dont l'objectif principal est de faire de la COPHAN un leader d'opinion pour tout ce qui touche aux personnes ayant des limitations et leurs proches.

Pour cela, la COPHAN prévoit mener sept types d'actions, visant soit les ministères et organismes publics, les membres et les partenaires, les personnes avec des limitations, les nouveaux membres de la Confédération ou les médias. Néanmoins, en juin 2016, n'ayant pas les capacités pour effectuer toutes ses actions, la COPHAN a effectué le nombre d'actions qu'elle était en mesure d'accomplir en fonction des ressources disponibles.

- Section « Chroniques »

La mise en œuvre de ce plan, qui se veut réaliste en fonction des ressources disponibles, a été amorcée, puisqu'une nouvelle rubrique a fait son apparition sur le site Web de la COPHAN. Dans cette rubrique intitulée « Chroniques », l'équipe réagit à

l'actualité (celle des médias ou celle de ses membres) et propose, en partant d'exemples de situations concrètes, des réflexions et des questionnements sur des enjeux importants pour les personnes ayant des limitations. Au 31 mars 2017, 9 de ces textes à saveur éditoriale étaient en ligne.

Notons que le plan de communications de la COPHAN est mis à la disposition des membres qui en font la demande.

Activités médiatiques

- Entrevue à l'émission « Les Paractualités », diffusée le 12 septembre 2016 sur Canal M, la radio de Vues et Voix, au sujet des travaux sur la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées;
- Entrevue à l'émission « Accès libre », la radio de Vues et Voix, diffusée le 13 septembre 2016 au sujet des travaux sur la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées;
- Entrevue à l'émission « Accès libre », sur Canal M, la radio de Vues et Voix, diffusée le 22 novembre 2016 pour un retour sur les consultations pour un Canada accessible;
- Participation à la table ronde de fin d'année de l'émission « Accès libre », diffusée le 20 décembre 2016;
- Entrevue à l'émission « Ça me regarde! » sur Ami-Télé, diffusée le 14 janvier 2017 concernant la création d'une loi fédérale sur l'accessibilité;
- Communiqué de presse de l'AQRIPH et de la COPHAN diffusé le 24 mars en réaction au Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme;
- Communiqué de presse diffusé le 28 mars annonçant le lancement du rapport « L'accessibilité du Web : de la standardisation à l'utilisabilité »;
- Communiqué de presse diffusé le 28 mars en réaction au budget provincial 2017-2018.

Financement

La COPHAN a entrepris cette année encore une campagne de financement auprès des instances gouvernementales et les députés et ministres ont bien répondu. Toutefois, ces montants accordés de façon discrétionnaire ne règlent aucunement le problème de la récurrence du financement.

Dossiers

1. Participation sociale et égalité (dossiers transversaux)

1.1 Analyse des plans d'action des ministères et des organismes publics

Contexte : En vertu de la LAEDPH, les ministères et organismes publics, ainsi que les municipalités de plus de 15 000 habitants, doivent adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Actions et résultats :

- La COPHAN a obtenu une subvention de la part de l'OPHQ afin de mettre en œuvre son propre projet d'analyse de la qualité de ces plans d'action. La démarche entamée vise à analyser et effectuer le suivi des mesures adoptées par les ministères et organismes publics, au sein de leurs plans d'action, afin de leur faire des propositions de bonifications, s'il y a lieu, pour leurs prochains plans.

- À cette fin, la COPHAN a engagé une nouvelle chargée de projets pour réaliser diverses activités en lien avec le projet d'analyse des plans d'action à l'égard des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

- Un comité de coordination a été mis en place afin de cibler les ministères et organismes qui ont été visés par le projet et de procéder à l'analyse des plans d'action en fonction des critères qui ont été établis et du nouveau cadre d'évaluation.

- Le 7 juin, une formation sur l'analyse des plans d'action dispensée par l'OPHQ a eu lieu avec les membres du comité de coordination et les employés de la COPHAN.

- La COPHAN a sélectionné les 10 ministères ou organismes publics, à partir d'une consultation des membres en fonction de leurs priorités de champs d'activités :

- Centre de services partagés du Québec;
- Institut de la statistique du Québec;
- Institut national de santé publique du Québec;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Revenu Québec;
- Société d'habitation du Québec.

- Une grille d'analyse a été élaborée et les plans d'action ont été examinés en fonction de leur réponse adéquate à la mission respective de ces ministères et organismes publics.
- La COPHAN a également élaboré un rapport final qui contient différentes recommandations pour l'élaboration des prochains plans d'action.

À suivre : Le projet est officiellement terminé depuis le 31 mars dernier. Toutefois, le plan d'action du MEES, bien qu'ayant été adopté, n'est toujours pas diffusé. La COPHAN attend que ce plan d'action soit disponible au grand public afin de rendre disponibles l'outil développé, les 10 analyses et évaluations ainsi que le rapport final.

1.2 La démarche de plan de services

Contexte : En août 2016, la COPHAN a été invitée par l'OPHQ à participer à une consultation sur la démarche de plan de services. Cette démarche répond à l'une des priorités mises de l'avant par la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, soit celle de généraliser la planification individualisée et coordonnée des services.

Actions et résultats :

- Le 13 septembre dernier, la COPHAN s'est réunie en groupe de travail pour élaborer des revendications sur le plan de services.
- La COPHAN a produit un mémoire en octobre 2016 précisant que de nombreux écueils existent dans la mise en œuvre de cette démarche qui est pourtant au cœur de la prestation de services pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches, et ce, dans tous les réseaux : services de garde, éducation, santé et services sociaux, emploi, etc. Le mémoire reprend les préoccupations et les pistes de solutions exprimées par les membres de la COPHAN par rapport à : ce que devrait être le plan de services, l'évaluation des besoins, la participation de la personne à la démarche, la coordination de la démarche, la formation des intervenants, l'enjeu de la confidentialité et la reconnaissance du rôle des organismes communautaires.
- L'OPHQ a tenu une rencontre le 23 novembre pour présenter le bilan de cette consultation. La COPHAN y a participé et apporté des précisions et des corrections au document de l'OPHQ.

À suivre : Nous sommes en attente des développements dans ce dossier.

1.3 Accessibilité du processus électoral

Contexte : La COPHAN rappelle depuis plusieurs années que les besoins en matière d'accès à la vie démocratique des personnes ayant des limitations ne sont pas limités à la simple action de voter, mais concernent l'ensemble du processus démocratique : tantôt l'accès à l'information, notamment par la présentation des bulletins de vote, tantôt l'accès aux différents événements partisans des partis politiques et au soutien à apporter aux personnes ayant des limitations qui souhaitent se porter candidates en vue d'une représentation équitable aux différentes instances. Pour la COPHAN, l'accessibilité électorale passe par l'accessibilité du processus électoral dans son ensemble et par l'amélioration de la participation à la vie politique pour les personnes ayant tout type de limitations.

Actions et résultats :

- La COPHAN a participé à une rencontre du comité consultatif sur l'accessibilité électorale d'Élections Canada à Gatineau, les 18 et 19 mai 2016.
- Une vidéo de sensibilisation a été produite par Élections Canada, dans lequel M. Richard Lavigne a participé. Pour consulter la vidéo, [cliquer sur ce lien](#). Il est également disponible en [langue des signes du Québec \(LSQ\)](#) et en [vidéodescription](#).

À suivre : Le comité consultatif, qui devait au départ siéger pour deux ans, a vu son mandat renouvelé. La COPHAN attend les modalités de ce renouvellement et poursuivra ses représentations tant auprès du DGEQ que d'Élections Canada et des partis politiques.

1.4 Projet de loi 56 : Loi sur la transparence en matière de lobbyisme

Contexte : En 2016-2017, la COPHAN s'était beaucoup impliquée au sein du Groupe d'organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la *Loi sur le lobbyisme*, piloté par la TRPOCB. Ces actions ont porté fruit et plusieurs gains avaient été faits. Le ministre avait notamment demandé au commissaire au lobbyisme de faire une étude sur les potentiels impacts du PL-56 sur les OSBL. Suite à un remaniement ministériel, Mme Rita de Santis a pris la place de M. Jean-Marc Fournier à titre de ministre de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information et cela a occasionné un changement de priorités de ce dossier.

Actions et résultats :

- Le 22 avril 2016, la COPHAN a participé à une rencontre avec la ministre Rita de Santis en compagnie de représentants des organismes suivants : TRPOCB, Coalition Solidarité Santé, le Service d'Entraide Passerelle, le Réseau national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes du Québec et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec. La ministre a assuré vouloir assurer le droit du citoyen de participer à la vie démocratique. D'ailleurs, des modifications importantes sont déjà prévues au projet de loi et il est même possible qu'il soit remplacé par un nouveau projet.

- Le Commissaire au lobbying du Québec (CLQ) a publié le rapport de son enquête auprès des OSBL sur les impacts possibles de l'assujettissement de ces derniers à la loi sur le lobbying. Le CLQ a bien saisi les préoccupations de plusieurs organismes, dont la COPHAN.

À suivre : En juin 2017, le CLQ a déposé des propositions d'amendements au PL-56. Nous resterons à l'affût dans ce dossier, via la TRPOCB.

1.5 Travaux sur la législation québécoise et canadienne

Contexte : L'an dernier, la COPHAN avait amorcé des travaux sur la législation québécoise, vu l'insatisfaction généralisée de notre milieu envers la LAEDPH. Un sous-comité de travail sur la législation a été mandaté pour produire un document présentant les outils juridiques existants au Québec et les raisons pour lesquelles ces outils sont insuffisants et inefficaces. Ce document devrait être présenté au comité législation à l'automne 2016. Cela s'inscrit également dans le contexte où le gouvernement fédéral, par l'entremise de la ministre des Personnes handicapées et du Sport Carla Qualtrough et du Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH), mène des consultations élargies en vue de l'adoption d'une future loi sur l'accessibilité au Canada, processus baptisé Canada accessible.

Actions et résultats :

- Le sous-comité du comité législation s'est rencontré le 19 mai 2016, mais faute de participation des membres, les travaux de la COPHAN sur la législation québécoise n'ont pas abouti.

- Le 20 septembre 2016, la COPHAN a rencontré la ministre Qualtrough et le BCPH à Ottawa afin de discuter des enjeux concernant la future loi fédérale sur l'accessibilité.
- Le 29 septembre 2016, la COPHAN a participé à une rencontre téléphonique avec le BCPH, à la demande de ce dernier, afin de présenter notre organisme.
- Une représentante de la COPHAN a assisté au Forum jeunesse de Canada accessible le 1^{er} novembre 2016.
- La COPHAN a tenu une rencontre de consultation de ses membres au sujet de la loi fédérale le 2 novembre 2016 pour préparer un mémoire sur la loi fédérale.
- Le 16 novembre 2016, la COPHAN a participé à la consultation publique de Canada accessible à Montréal.
- Le 17 novembre 2017, la COPHAN a participé à la table ronde sur invitation de Canada accessible sur le thème du transport, à Montréal.
- La COPHAN a également contribué aux travaux du CCD et de l'Alliance pour un Canada inclusif et accessible sur la loi fédérale.

À suivre : La COPHAN transmettra sous peu son mémoire sur la future loi fédérale. Le projet de loi devrait être déposé à l'automne et nous comptons bien y réagir à ce moment. Nous continuerons également de contribuer aux travaux du CCD.

1.6 Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées

Contexte : La COPHAN s'est impliquée au cours des deux dernières années dans les travaux relatifs à l'évaluation de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées au Canada par l'Organisation des Nations Unies. En février 2014, le Canada a déposé son premier rapport sur l'application de la Convention.

Actions et résultats :

- En juin 2016, un rapport alternatif a été déposé par plusieurs organisations de la société civile à travers le Canada. D'ailleurs, la COPHAN a produit un rapport qui a été produit en annexe du document transmis par le CCD.
- En août et septembre dernier, la COPHAN s'est rendue à Genève en tant que membre de la délégation représentant la société civile canadienne. Ce fut pour nous l'occasion d'avoir de nombreux échanges constructifs avec divers membres du comité.

- En octobre dernier, suite à l'étude du rapport du Gouvernement canadien et des rapports de la société civile, le comité a rendu publique sa « Liste de questions », à laquelle les deux parties peuvent répondre. De concert avec le CCD et d'autres organisations canadiennes, la COPHAN a travaillé à la rédaction d'une réponse.
- Le 1^{er} décembre 2016, à l'occasion d'une journée de concertation sur le sujet, organisée par le CCD à Ottawa, c'est avec une grande fierté que nous avons assisté à une conférence de presse donnée conjointement par le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, et la ministre des Personnes handicapées et du Sport, Carla Qualtrough, au cours de laquelle ces derniers annonçaient que le Canada allait signer le protocole facultatif de la Convention. Il s'agit là d'une revendication que nous portons depuis plus de dix ans.
- En mars dernier, une délégation de la société civile s'est à nouveau rendue à Genève à l'occasion de la rencontre du Comité pour les droits des personnes handicapées de l'ONU, qui se réunissait notamment pour adopter les observations finales suite à l'évaluation du Canada. Cette fois, faute de ressources et de temps, la COPHAN ne faisait pas partie de la délégation.

À suivre : Le Comité pour les droits des personnes handicapées de l'ONU a publié ses observations finales sur le Canada en avril dernier. La COPHAN compte se servir de ces conclusions pour faire avancer ses différents dossiers à l'échelle provinciale et fédérale.

1.7 Projet sur les coûts liés à la participation des personnes ayant des limitations

Contexte : Depuis quelques années déjà, les organismes d'action communautaire autonome sont confrontés à un défi important : la participation des personnes ayant des limitations à leur vie associative. La difficulté a été portée à l'attention du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), notamment par la COPHAN, afin qu'il intervienne sur cette question. Un projet de recherche a été mis sur pied en collaboration avec l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) afin de voir l'applicabilité de la mise en place d'une aide gouvernementale, et la forme que pourrait prendre cette aide, comme un fonds, une mesure ou un programme qui s'adresserait à l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome au Québec.

Actions et résultats :

- La COPHAN fait partie du comité consultatif du projet, conjointement avec l'AQRIPH et le RQ-ACA. Deux rencontres de travail ont eu lieu en 2016-2017, notamment pour les aspects qui devraient être couverts par le sondage préliminaire au projet.
- Un sondage a été envoyé à tous les organismes d'action communautaire autonome au cours de l'été 2016 afin d'évaluer les sommes dépensées et/ou manquantes pour permettre la participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles à leurs activités de vie associative. D'ailleurs, la COPHAN avait participé activement à la création de ce sondage.

À suivre : Le rapport final de l'IRIS sera achevé en juin 2017 et sera par la suite rendu public. Une rencontre entre le SACAIS, l'OPHQ et le comité de suivi du projet a eu lieu en juin 2017 pour discuter des conclusions du rapport et évaluer les options possibles. La COPHAN continuera de collaborer avec le RQ-ACA pour les suites de cet important dossier.

1.8 Cadre de référence gouvernementale sur la participation publique

Contexte : Le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques a lancé une vaste consultation concernant l'élaboration d'un projet de cadre de référence gouvernemental sur la participation publique dans le cadre de la Stratégie numérique du Québec.

Actions et résultats :

- La COPHAN, voulant faire partie de ce débat, a consulté ses membres à cet effet le 12 décembre 2016.
- Les membres ont été particulièrement soucieux d'inclure tous les aspects de l'accessibilité dans ce futur cadre de référence. Un mémoire a été déposé le 10 février 2017.

À suivre : La COPHAN suivra ce dossier de près au printemps 2017.

1.9 Évaluation indépendante de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées

Contexte : En réponse à l'obligation prévue à l'article 74.2 de la LAEDPH, la ministre Charlebois a mandaté la firme Sogemap pour procéder à l'évaluation indépendante de la loi. La COPHAN siège au comité de suivi de cette évaluation, aux côtés de représentants de l'AQRIPH, du milieu universitaire, de l'OPHQ ainsi que du MSSS, du MTESS et du MTQ.

Actions et résultats :

- La COPHAN a participé aux rencontres du comité de suivi.
- La COPHAN a répondu au sondage envoyé par Sogemap dans le cadre de l'évaluation indépendante de la LAEDPH.
- Une première version du rapport final devrait être soumise au comité d'ici la fin du mois d'avril. D'ailleurs, la COPHAN a tenu à préciser que l'évaluation ne devrait pas évaluer seulement la mise en œuvre de la loi, mais également les impacts de son application.
- À l'instar d'autres groupes provinciaux, la COPHAN a aussi fait l'objet d'une consultation particulière menée par la firme Sogemap à titre de représentante des personnes ayant des limitations.

À suivre : Le rapport final de Sogemap a été transmis à la ministre Charlebois récemment. Le processus d'évaluation indépendante est donc techniquement terminé. La COPHAN attend de voir ce que la ministre fera de ce rapport.

1.10 Évaluation de l'efficacité de la politique À part entière

Contexte : L'OPHQ procède actuellement à l'évaluation de l'efficacité de la politique *À part entière*.

Actions et résultats :

- La COPHAN, de même que l'AQIS, l'AQRIPH et le COSME, a participé à deux journées de consultation dans le cadre de cet exercice.
- Avant la période des fêtes, l'OPHQ avait soumis à notre appréciation quatre rapports abordant les thèmes suivants : les activités permettant de vivre à domicile, les communications, les déplacements et l'habitation. Bien qu'elle ait communiqué avec la ministre Charlebois en janvier pour exprimer ses réserves face à la méthodologie

utilisée par l'OPHQ, la COPHAN a jugé l'enjeu trop important pour se retirer des travaux. Nous avons donc transmis des commentaires à l'OPHQ en lien avec les constats et recommandations formulées dans les rapports.

- En janvier 2017, la COPHAN a sollicité l'appui de ces membres afin de critiquer la démarche d'évaluation de la politique auprès de la ministre Charlebois.

- La COPHAN a également participé à une rencontre entre l'OPHQ, des représentants des différents ministères concernés et des représentants du milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles pour bonifier les recommandations des différents rapports.

À suivre : Les quatre rapports d'évaluation ont été achevés par l'OPHQ. La COPHAN compte y réagir de concert avec l'AQRIPH et l'AQIS dès leur parution.

1.11 Inaccessibilité du formulaire PSOC

Contexte : Le MSSS a élaboré pour l'année 2017-2018 des formulaires dits accessibles pour les demandes de soutien financier à la mission. Or, ces derniers ne respectent pas les standards sur l'accessibilité d'un document téléchargeable. En conséquence, il est impossible pour plusieurs utilisateurs de lecteurs d'écran de remplir adéquatement les formulaires.

Actions et résultats :

- De concert avec le RAPHO, le RAAQ, le ROP03 et le ROPMM, la COPHAN a envoyé une lettre vers la mi-février dénonçant l'inaccessibilité des formulaires à la direction des services sociaux et des activités communautaires.

- À la mi-mars, nous avons reçu une réponse expliquant que le mandat de rendre accessibles les formulaires avait été confié à une firme experte en accessibilité des documents. Qui plus est, la personne responsable demande à ce que nous précisions en quoi les formulaires ne sont pas disponibles.

- La COPHAN et ses membres impliqués ont élaboré une réponse précisant entre autres que même si le travail a été effectué par des experts, il doit être validé par des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Nous avons proposé qu'une personne du ministère puisse se présenter dans nos locaux pour que nous puissions rendre compte en quoi ces formulaires sont inaccessibles en effectuant un test d'utilisabilité.

À suivre : Nous espérons être en mesure de travailler avec le ministère pour la création des formulaires 2018-2019 afin que ces derniers soient véritablement accessibles.

2. Emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté

2.1 Comité consultatif de lutte contre la pauvreté

Contexte : Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été institué en 2002 par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et mis sur pied en 2006.

Actions et résultats :

- Le 28 mars 2017, la COPHAN a participé à une demi-journée de réflexion sur les programmes d'aide sociale et de solidarité sociale. Cela a été l'occasion de souligner les enjeux propres aux personnes ayant des limitations en cette matière. Au préalable, nous avons consulté les membres sur les questions soumises par le Comité.

À suivre : À la fin de sa tournée provinciale visant à recueillir l'opinion de différents organismes et des prestataires d'aide sociale et de solidarité sociale, le Comité produira un rapport vers le début de l'année 2018. La COPHAN suivra avec un grand intérêt la parution d'un tel avis.

2.2 Comité consultatif pour les personnes handicapées

Contexte : À la suite de l'abolition du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) en août dernier, la COPHAN a été approchée comme membre fondateur pour créer un comité consultatif soutenu par la Commission des partenaires du marché du travail. En effet, en septembre 2016, l'Autorité des marchés financiers a sollicité quatre organismes fondateurs pour élaborer un projet pour la création d'un comité consultatif personnes handicapées. Le Comité n'est pas un organisme légalement constitué, il s'agit d'un groupe de concertation qui a pour mandat principal d'émettre des avis.

Actions et résultats :

- Fin octobre, la COPHAN a assisté à une première rencontre à titre davantage informative sur le mandat d'un tel comité et l'instauration de ce dernier.

- La COPHAN a par la suite participé à plusieurs rencontres pour constituer le Comité.

- À la suite de ces rencontres, un projet a été élaboré, un plan d'action préparé, des membres ont été sollicités, etc. Le Comité a été officiellement créé le 1^{er} avril 2017.

À suivre : La COPHAN continuera de siéger sur ce comité. De plus, le CCPH doit rencontrer le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, en juin prochain.

2.3 Soutien du revenu

Contexte : Le plan d'action 2016-2017 identifie le soutien du revenu comme une des deux priorités pour la COPHAN.

Actions et résultats :

- La COPHAN a rencontré le ministre François Blais à deux reprises les 6 mai et le 23 juin 2016 pour discuter de plusieurs questions liées au soutien du revenu. Le ministre nous a demandé de produire un avis sur le soutien du revenu.
- À l'automne dernier, la COPHAN a été contactée par le MTESS afin de présenter à nouveau nos positions sur le soutien du revenu. La COPHAN a refusé et indiqué qu'elle était disponible pour toutes nouvelles questions, précisant que nous avons déjà présenté nos positions à plus d'une reprise au ministère.
- La COPHAN élabore présentement un document de consultation sur la question du soutien du revenu des personnes ayant des limitations fonctionnelles. La COPHAN tente donc d'avoir une vision globale concernant l'aide sociale afin d'établir des revendications précises. Une recherche au sujet des programmes existants dans 5 provinces canadiennes est effectuée afin de fournir une base de comparaison. Les provinces qui font partie de l'analyse sont l'Ontario, l'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick.
- La COPHAN a déjà effectué un premier pas en ce qui a trait aux gains d'emploi exemptés pour les prestataires du programme de solidarité sociale. Le 15 février dernier, de concert avec l'AQIS, l'AQRIPH et le COSME, nous avons élaboré une lettre adressée au premier ministre du Québec afin de minimalement augmenter les gains d'emploi exemptés à 500 \$, comme c'est présentement le cas au Nouveau-Brunswick.
- À la mi-mars, la COPHAN a organisé une première rencontre avec ses membres à partir du document de consultation afin d'avoir des revendications précises concernant le programme de solidarité sociale.

À suivre : D'autres rencontres sont à prévoir et la COPHAN produira un mémoire qui sera envoyé au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Blais, au ministre des Finances, M. Leitaó et au Comité consultatif pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui ont manifesté leur intérêt à avoir un tel document.

2.4 Régime des rentes du Québec

Contexte : En catimini, le gouvernement a lancé au retour des fêtes une consultation sur le Régime des rentes du Québec (RRQ). Avec un préavis très court, la COPHAN a été invitée à participer aux consultations particulières tenues par la Commission des finances publiques.

Actions et résultats :

- Bien qu'elle n'endosse pas de telles façons de faire, la COPHAN, accompagnée par MÉMO-Québec, a tenu à faire entendre ses revendications au sujet de la RRQ, comme il s'agit d'un enjeu très important pour ses membres. Le soutien du revenu est d'ailleurs une des deux priorités inscrites à notre plan d'action 2016-2017. Dans cet avis, la COPHAN souligne plusieurs iniquités dans le régime actuel, notamment en ce qui concerne l'accès à la rente d'invalidité et les pénalités appliquées sur la rente de retraite pour les personnes ayant bénéficié d'une rente d'invalidité.
- La COPHAN est allée présenter ses revendications en Commission parlementaire le 19 janvier dernier.

À suivre : Les auditions publiques se sont tenues du 17 au 20 janvier 2017 inclusivement. La COPHAN va suivre ce dossier.

3. Santé et services sociaux

3.1 Panier de services assurés

Contexte : À l'été 2015, le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) a amorcé des travaux de consultation publique en lien avec le panier de services assurés en santé et services sociaux. La COPHAN avait remis un mémoire dans le cadre de cette consultation. Lors de la présentation du dernier budget, le gouvernement a annoncé la cessation des activités du CSBE.

Actions et résultats :

- Une rencontre entre le CSBE et la COPHAN au sujet du panier de services a eu lieu le 6 avril 2016.
- Le CSBE a publié son rapport le 6 octobre 2016.

À suivre : Le CSBE ayant été aboli, nous ne savons pas quelles suites seront réservées à ce dossier.

3.2 Aides auditives

Contexte : En collaboration avec la RAMQ, le MSSS a entrepris à l'été 2015 la révision du Règlement sur les aides auditives et les services assurés. Cette révision a deux visées : la mise à jour du Règlement en incluant de nouvelles technologies, mais aussi l'amélioration du programme afin de réduire la proportion de personnes qui n'utilisent pas leur aide auditive. À l'été 2015, la COPHAN a mis sur pied un groupe de travail sur la question, composé des membres issus du milieu de la communauté Sourde et malentendante. Nous avons transmis nos réponses au document de consultation en septembre 2015.

Actions et résultats :

- Le groupe de travail de la COPHAN sur les aides auditives s'est réuni à deux reprises en 2016-2017.
- Dans la foulée de cette consultation, le MSSS a mandaté le département d'audiologie de l'Université de Montréal pour organiser une journée d'échanges et de réflexion rassemblant des acteurs de différents milieux. Cette journée s'est tenue le 16 juin 2016 à l'IRD et la COPHAN y était présente, avec une délégation d'une douzaine de personnes issues de la communauté des personnes Sourdes et malentendantes. Étaient également présents des professionnels de l'audition, des travailleurs du réseau de la santé, des chercheurs universitaires et des représentants du MSSS, de la RAMQ et de l'OPHQ.
- Suite à cette journée de réflexion, un comité pour une vision globale en déficience auditive, composé de représentants du milieu associatif, du ministère, de l'OPHQ, des professionnels de la santé et du milieu universitaire a été mis sur pied par le MSSS. La COPHAN a accepté de siéger à ce comité et a participé à deux rencontres d'une journée.
- Étant donné l'orientation prise par le CA de la COPHAN de prioriser les dossiers concernant tous les types de limitations et de favoriser la délégation aux membres concernés, le temps d'implication nécessaire et le peu de contribution des membres

concernés dans ce dossier, la COPHAN a décidé de se retirer du comité pour la suite des travaux. Les membres concernés ont été mis au courant de cette décision et encouragés à identifier des nouveaux délégués dans ce dossier. Nous avons également offert notre soutien au dossier.

À suivre : Si tel est leur désir, la COPHAN continuera d'appuyer les associations de personnes Sourdes et malentendantes dans ce dossier, sans toutefois y jouer un rôle central.

3.3 Comité du MSSS sur les services aux personnes avec déficience

Contexte : En 2014-2015, le MSSS a mis sur pied un comité consultatif pour les questions touchant les personnes ayant des limitations. L'objectif de ce comité est de réunir les principaux regroupements d'action communautaire autonome qui représentent les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille afin d'aborder l'ensemble des enjeux reliés aux programmes et services du MSSS les concernant. Ce comité est composé de la COPHAN, de l'AQRIPH, de l'AQIS, de la FQA et de représentants du MSSS. En 2016-2017, ce comité a été un lieu d'échange important sur plusieurs dossiers concernant les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Actions et résultats :

- Une rencontre du comité a eu lieu le 6 juin 2016 à Québec. Les sujets suivants ont été abordés : bilan des orientations en DP-DI-TSA, offre de services en DP-DI-TSA, activités socioprofessionnelles et communautaires, plan d'action en TSA, Parents jusqu'au bout, soutien à la famille, évaluation de l'intégration des services, projet prioritaire SAD, indexation du CES.

- Une rencontre du comité a eu lieu le 9 février 2017 à Québec. Les sujets suivants ont été abordés : le Cadre de référence sur l'organisation des services en DP-DI-TSA, le Plan d'action sur l'autisme 2017-2022, les activités socioprofessionnelles et communautaires, la Stratégie pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, le soutien aux familles, le soutien à domicile et les ressources résidentielles.

À suivre : Le comité continuera de se rencontrer périodiquement au cours de la prochaine année.

3.4 Services de soutien à domicile

Contexte : Les services de soutien à domicile représentent un enjeu particulièrement important pour la plupart des membres de la COPHAN. De nombreux organismes se sont dits inquiets cette année encore des coupures substantielles dans les services de soutien à domicile dans le contexte actuel d'austérité.

À l'hiver 2016, le comité réunissant le milieu associatif et le réseau des ÉÉSAD a vu le jour. Ayant pour mandat de développer des partenariats afin de mieux faire connaître les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de diffuser les meilleures pratiques en matière de soutien à domicile, le comité est formé de huit personnes, dont 4 issues du milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Actions et résultats :

- La COPHAN a assisté à 2 rencontres dans le réseau des ÉÉSAD le 2 avril et le 28 avril 2016.
- Tout au long de l'année, la COPHAN est intervenue sporadiquement afin d'amener le ministère et le réseau à répondre aux besoins réels des personnes ayant des limitations fonctionnelles en matière de soutien à domicile. Entre autres, nous avons rappelé au ministère que les évaluations de besoins doivent être fondées sur les besoins réels des personnes et non pas reposer sur des considérations budgétaires.
- Comité conjoint COPHAN-ÉÉSAD : faute de temps et de ressources de la part de la COPHAN et du réseau des ÉÉSAD, le projet de guide des meilleures pratiques n'a jamais abouti.

À suivre : La COPHAN continuera d'intervenir régulièrement en matière de soutien à domicile.

3.5 Ressources résidentielles

Contexte : Alertée au cours de l'été 2015 par la mère d'une jeune personne autiste hébergé dans une résidence de type familial encadrée par le MSSS, la COPHAN a pris connaissance de plusieurs problèmes entourant les visites de proches des personnes hébergées en ressources intermédiaires et en ressources de type familial (RI/RTF), ainsi que d'inquiétudes relatives au traitement des personnes en situation de vulnérabilité hébergée en RI. La COPHAN s'était alors jointe à l'AQIS et à la FQA pour former un groupe de travail sur la question. La firme Ménard, Martin avocats avait été

mandatée pour rédiger une opinion juridique relative aux droits des personnes hébergées et aux droits d'accès du représentant d'une personne hébergée en RNI.

Actions et résultats :

- Nous avons reçu l'avis juridique de Ménard, Martin avocats en juillet 2016. En raison d'autres dossiers prioritaires pour nos 3 organismes, aucune action n'a été entreprise à cet égard en 2016-2017.
- La COPHAN a délégué Nathalie Nadeau et Michel Aubut de la Fédération du Mouvement des Personnes d'Abord du Québec dans ce dossier

À suivre : Nos 3 organismes feront parvenir une lettre au ministre Barrette en avril 2017 pour lui faire part de nos préoccupations dans ce dossier. Nous sommes en attente des développements.

3.6 La maltraitance des personnes âgées et de toute autre personne en situation de vulnérabilité

Contexte : Au printemps 2016, le Secrétariat aux aînés a fait un appel de mémoire dans le cadre d'une consultation en vue de l'adoption du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022. Le 19 octobre 2016, la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, Francine Charbonneau, déposait le projet de loi 115 – *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.*

Actions et résultats :

- Le 16 mai 2016, la COPHAN a déposé un mémoire proposant de repenser le plan d'action afin que ce dernier s'adresse tant aux personnes âgées qu'aux personnes ayant des limitations fonctionnelles qui peuvent présenter des facteurs de risque et de vulnérabilité similaires face à la maltraitance. La COPHAN demandait entre autres un élargissement du projet de loi concernant les services donnés à l'extérieur du réseau de la santé et des services sociaux.
- La COPHAN a présenté un mémoire dans le cadre des consultations particulières menées par la Commission des relations avec les citoyens au sujet du PL-115. La COPHAN a entre autres souligné l'insuffisance des mesures prévues par ce projet de loi et l'absence d'une vision globale du gouvernement pour lutter contre la maltraitance des personnes ayant des limitations fonctionnelles. La COPHAN argumente également pour

le signalement obligatoire des situations de maltraitance et pour un rôle plus proactif de la CDPDJ en matière de lutte contre la maltraitance et l'exploitation des personnes ayant des limitations.

- La COPHAN a été invitée à présenter son mémoire en commission parlementaire le 18 janvier 2017.

- La COPHAN a également participé à deux rencontres concernant l'entente de complémentarité entre le MELS et le MSSS. Le 19 mai 2016, les nouvelles modalités concernant la création des CISSS et des CIUSSS ont été présentées et le 13 décembre, un atelier a été organisé afin d'améliorer la complémentarité des 2 réseaux.

À suivre : La COPHAN va suivre l'adoption de la loi.

4. Éducation

4.1 Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS)

Contexte : Le GCAS est un comité aviseur du MEES qui se réunit généralement deux fois par année. La COPHAN est membre du GCAS, qui rassemble d'autres groupes communautaires, des représentants du ministère, des commissions scolaires, des syndicats ainsi que des regroupements de professionnels de l'enseignement.

Actions et résultats :

- La COPHAN a participé aux rencontres du GCAS. Cette année encore, ces rencontres ont été décevantes, car elles étaient principalement orientées vers des présentations de la part du MEES.

À suivre : La COPHAN continuera de participer au GCAS pour l'année à venir.

4.2 Politique sur la réussite éducative

Contexte : À l'automne 2016, le MEES a lancé une consultation publique dans le but d'élaborer une première politique sur la réussite éducative. Le gouvernement a articulé cette consultation autour de trois grands axes : l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves; un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite; et des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

Actions et résultats :

- La COPHAN et l'AQIS ont élaboré conjointement un mémoire afin de recentrer le débat autour des priorités concernant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (élèves HDAA). Les 2 organismes ont réaffirmé que l'inclusion éducative doit nécessairement être au cœur de cette future politique. Le mémoire met l'emphase sur différents aspects problématiques en éducation entre autres : les ressources attribuées aux élèves HDAA, les classes spécialisées, les codes de difficulté, le soutien et la formation des enseignants, le soutien des parents et la complémentarité des services.

À suivre : La COPHAN attend avec intérêt cette politique qui devrait sortir au printemps 2017 pour y réagir.

5. Transports

5.1 Circulation des aides à la mobilité motorisées

Contexte : Suite à un Avis de santé publique sur la circulation des aides à la mobilité motorisées (AMM) sur le réseau routier en 2011, le MTQ a mis sur pied un comité consultatif chargé de se pencher sur l'élaboration de règles de circulation. Dès le début des travaux en 2012, la COPHAN a jugé primordial d'y siéger afin de faire respecter les droits des utilisateurs de ces aides et de promouvoir leurs besoins de mobilité. Tout au long des travaux, elle est parvenue à faire valoir plusieurs aspects cruciaux et à sensibiliser les représentants des différents ministères, autorités et organismes présents. Toutefois, la prépublication de l'arrêté ministériel le 18 décembre 2013 nous a surpris par plusieurs règles difficilement défendables et applicables. Après avoir consulté ses membres, la COPHAN a alors multiplié les représentations dans ce dossier. Le 20 avril 2015, l'arrêté a été publié, et le projet pilote a été mis en application le 1er juin 2015 pour une durée de trois ans. Bien que le MTQ ait retenu certaines de nos demandes, des difficultés de mise en application et des problèmes d'équité sont toujours présents. La COPHAN a ainsi été très active afin de faire entendre ses positions et a participé au comité de communications du projet-pilote.

Actions et résultats :

- La COPHAN a assisté à 2 rencontres de suivi un an après la mise en œuvre du projet-pilote les 4 avril et 15 juin 2016.
- La COPHAN a également participé à 1 rencontre de travail du comité de communications du projet-pilote le 25 mai 2016

À suivre : Nous suivrons la parution imminente des règles de circulation des AMM qui devraient être intégrés au Code de sécurité routière.

5.2 Mobilité et accès : La voirie au service des déplacements sécuritaires des personnes à mobilité réduite

Contexte : Depuis 2013, la COPHAN est membre du comité consultatif du projet de recherche qui vise à développer des lignes directrices de conception d'aménagements piétonniers urbains permettant d'assurer aux personnes ayant des déficiences physiques des déplacements efficaces et sécuritaires. Ce projet est chapeauté par le Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRS) et financé par le Programme de recherche en sécurité routière des Fonds de recherche du Québec.

Actions et résultats :

- La COPHAN a assisté à 2 réunions du comité consultatif de ce projet en 2016-2017. La première a eu lieu le 13 avril pour discuter des résultats d'un sondage administré précédemment et prévoir les suites du projet. La deuxième s'est tenue le 9 décembre 2016 pour commenter la présentation des résultats au sondage et bonifier le document préparé par les chercheurs.

À suivre : Nous sommes en attente des prochaines étapes du projet.

5.3 Comité consultatif sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada

Contexte : La COPHAN est membre du comité consultatif sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada (OTC), comité formé de représentants de personnes ayant des limitations fonctionnelles, de l'industrie des transports, ainsi que d'autres parties intéressées. Le Comité consultatif sur l'accessibilité aide l'OTC à élaborer des règlements, des codes de pratiques et des lignes directrices à l'intention de l'industrie en matière d'accessibilité.

Actions et résultats :

- La COPHAN a été consultée en août 2016 sur l'initiative de modernisation de la réglementation fédérale en matière de transports accessibles. Bien que la COPHAN voie d'un très bon œil le fait que l'Office souhaite tourner la page sur les codes de pratiques volontaires en matière d'accessibilité et se tourner vers une réglementation obligatoire, nous avons tenu à souligner certaines de nos préoccupations, notamment en ce qui a trait au contenu des normes qui seront adoptées.

À suivre : La COPHAN poursuivra sa participation à ce comité et réagira au besoin, suivant ses ressources.

5.4 Consultation sur la sécurité routière

Contexte : Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Laurent Lessard, annonçait en janvier dernier une tournée régionale de consultation sur la sécurité routière, menée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Actions et résultats :

- La COPHAN a consulté ses membres lors d'une rencontre le 21 février 2017.
- Le 27 février dernier, le COPHAN était de passage à la séance de consultation de Montréal pour y présenter son mémoire fondé sur le concept d'accessibilité universelle et sur le principe de prudence.
- La COPHAN a rédigé un mémoire où plusieurs sujets reliés à la sécurité des déplacements des personnes ayant des limitations fonctionnelles sont abordés, notamment : les carrefours giratoires, les rues partagées, les feux sonores, le statut des utilisateurs d'AMM, l'apprentissage à la mobilité et la cohabitation de l'ensemble des usagers de la route.

À suivre : Le compte-rendu des consultations devrait paraître en juin 2017. Nous suivrons les développements dans ce dossier avec attention.

5.5 Comité sur la modernisation de l'industrie du taxi

Contexte : En mars dernier, la COPHAN a été invitée par le MTQ à siéger au comité sur la modernisation de l'industrie du taxi. Le mandat confié à ce comité par le ministre

Laurent Lessard est de documenter et de formuler des recommandations en lien avec les trois chantiers suivants :

- L'élaboration d'un programme d'aide à la modernisation de l'industrie du transport par taxi d'un montant de 25 millions de dollars sur 5 ans;
- Les conditions économiques des chauffeurs et des propriétaires de taxi au Québec;
- Les enjeux liés au régime de la gestion de l'offre et à la valeur des permis de propriétaire de taxi.

Actions et résultats :

- Étant donné son expertise du dossier, la COPHAN a délégué Michel Trudel de l'organisme membre Kéroul comme représentant à ce comité. Un petit groupe de travail a été mis sur pied pour l'appuyer dans cette tâche et s'assurer que les préoccupations de l'ensemble de nos membres soient portées à l'attention du comité.

À suivre : Aux dernières nouvelles, les représentants de l'industrie du taxi ont décidé de claquer la porte du comité. Nous sommes donc en attente de l'avenir de ce comité, qui devait formuler ses recommandations sur un programme d'aide à la modernisation pour l'automne 2017.

5.6 Autres

Conférence à l'Association québécoise des transporteurs (AQTr)

Le 22 octobre dernier, la COPHAN a présenté une conférence dans le cadre du Congrès de l'AQTr sur la viabilité hivernale, une journée consacrée à une vaste gamme d'enjeux reliés au déneigement, en présence de plusieurs acteurs importants du déneigement : municipalités, entrepreneurs en déneigement, ministères concernés, services de police, etc. En explorant les concepts de situation de handicap, de chaîne de déplacements et de parcours sans obstacle, notre présentation a mis en lumière les obstacles supplémentaires que créent les conditions météorologiques hivernales pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et proposé des pistes de solutions pour réduire ces barrières. L'objectif était de montrer à l'auditoire qu'accorder une attention particulière aux besoins des personnes ayant des limitations en période hivernale est un moyen d'améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements de chacun.

Conférence au Congrès vélo d'hiver 2017

Le 18 février dernier, se tenait à Montréal le Congrès vélo d'hiver 2017, un évènement d'envergure internationale orchestré cette année par Vélo Québec. La COPHAN était de passage pour donner une conférence sur la mobilité des personnes ayant des limitations en période hivernale. En effet, nous voulions montrer que plusieurs enjeux de sécurité et de confort soulevés par les cyclistes sont aussi valables pour les personnes que nous représentons. La conférence fut l'occasion d'identifier quelques points sur lesquels se rejoignent les revendications des cyclistes et celles des personnes ayant des limitations.

6. Environnement bâti et aménagements publics

6.1 Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées RBQ-OPHQ

Contexte : La COPHAN siège à ce comité depuis sa création en 2015. Le comité regroupe différents intervenants de tous horizons : ministères et organismes, milieu associatif, professionnels du domaine de la construction, représentants du milieu de l'habitation et chercheurs. Le premier mandat du comité était de travailler sur une proposition de normes pour l'adaptabilité de l'intérieur des logements.

Actions et résultats :

- La COPHAN a participé à une rencontre de travail sur l'adaptabilité des logements le 27 avril 2016 avec l'OPHQ et la RBQ.
- La deuxième rencontre du comité consultatif complet a eu lieu le 9 juin 2016. Elle visait à présenter et à recueillir les commentaires du comité sur le contenu réglementaire préliminaire et les résultats préliminaires de l'étude d'impact du projet de modifications au Code de construction visant à améliorer l'accessibilité à l'intérieur des nouveaux logements.
- Une troisième rencontre du comité a eu lieu le 27 février 2017, mais la COPHAN n'y était pas, faute de disponibilités. Cette rencontre avait pour but d'échanger sur les prochaines priorités du comité.

À suivre : La COPHAN poursuivra sa participation au comité permanent.

6.2 Projet d'accessibilité commerciale : le Regroupement en faveur de l'accessibilité des établissements d'affaire et commerciaux au Québec (RAECAQ)

Contexte : Depuis janvier 2016, la COPHAN siège au comité directeur du RAECAQ, une coalition de représentants du milieu associatif des personnes ayant des limitations et des représentants de commerçants et autres gens d'affaires. Les travaux du RAECAQ visent à trouver une solution générale aux obstacles à l'accessibilité des commerces et autres établissements d'affaires au Québec. Suite à une rencontre d'information générale qui s'est tenue en janvier 2016, la COPHAN a voulu s'impliquer au niveau du comité directeur et participe à élaborer la démarche dans son ensemble.

Actions et résultats :

- Le comité directeur a produit à l'automne 2016 une plateforme de revendications qui a été diffusée dans le réseau du RAECAQ.
- À la demande de celui-ci, le RAECAQ a été reçu par la Commission de l'Économie et du Travail afin de présenter sa plateforme de revendications et d'échanger avec les membres de la Commission et la COPHAN y était représentée. Cette audition a eu lieu le 16 février 2017. Suite à ses représentations, le budget provincial prévoit un financement pour la mise en accessibilité de certains types de commerce.

À suivre : La démarche se veut ouverte et la participation de tous est encouragée. Une troisième rencontre élargie du RAECAQ s'est tenue en mai 2017. La COPHAN suivra l'évolution des travaux et y participera selon ses ressources.

6.3 Représentations auprès de la Société d'habitation du Québec

Contexte : Vivre dans un logis convenable qui réponde à ses besoins, à un prix raisonnable, n'est pas chose simple lorsque l'on vit avec une limitation fonctionnelle. Depuis plus de trente ans, les lacunes liées à la recherche, à l'identification et à l'adaptation de logis pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches sont reconnues au Québec. La COPHAN effectue depuis plusieurs années des représentations soutenues auprès de la SHQ dans le but d'améliorer cette situation. Avec le processus gouvernemental de révision des programmes, la COPHAN reste alerte sur ces dossiers et demande à être consultée sur l'ensemble des programmes et mesures relevant de l'habitation. Entre juin et décembre 2016, la SHQ a mené une consultation pour une nouvelle approche d'intervention en habitation.

Actions et résultats :

- Le 29 juin 2016, une rencontre du comité intersectoriel sur l'accessibilité universelle en habitation (CISAUH) a eu lieu, au cours de laquelle nous avons été informés que le cadre normatif du PAD ferait l'objet d'une révision et certains enjeux nous ont été présentés.
- Le 18 août 2016, la COPHAN a adressé une lettre à Michel Gagnon, PDG de la SHQ, pour ajouter des enjeux à ceux soulevés par la SHQ, notamment en ce qui concerne l'enveloppe du PAD. Nous nous sommes également prononcés contre la considération des revenus dans les critères d'admissibilité au PAD.
- La COPHAN et d'autres intervenants du milieu associatif ont été conviés à une rencontre à la SHQ le 12 janvier 2017, au cours de laquelle la dernière mouture des propositions de modifications au cadre normatif du PAD nous a été présentée.
- Concernant la consultation sur l'approche en habitation, une première rencontre des membres intéressés et d'autres organisations ayant une expertise dans ce domaine s'est tenue en octobre 2016, au cours de laquelle nous avons surtout abordé les enjeux liés au Programme de supplément au loyer.
- Une deuxième rencontre devait avoir lieu pour parler des autres programmes, mais faute de disponibilité des membres intéressés au dossier, elle n'a jamais été tenue.
- La COPHAN n'a donc pas produit d'avis dans ce dossier et n'a pas relancé la SHQ pour être consultée spécifiquement.

À suivre : La COPHAN continuera d'intervenir auprès de la SHQ sur les différentes questions touchant le logement des personnes en situation de handicap. Nous surveillerons également les suites de la consultation sur le logement social.

6.4 Postes Canada

Contexte : Un groupe de travail indépendant a été formé en 2016 afin d'évaluer les services et la situation financière de Postes Canada. En septembre 2016, le groupe a publié un document de travail, s'intitulant « Postes Canada à l'ère du numérique ». Par la suite, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes a mené des consultations à travers le Canada.

Actions et résultats :

- Le 8 juin 2016, la COPHAN a envoyé une lettre au comité parlementaire afin de dénoncer leur décision de mettre fin à la livraison à domicile puisque cela aura un impact majeur sur les personnes ayant des limitations fonctionnelles, dont plusieurs sont en situation de vulnérabilité et d'isolement. La COPHAN défend que l'installation des boîtes postales communautaires pourrait également nuire à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à l'indépendance et l'autonomie.
- La COPHAN est convoquée par le comité parlementaire le 26 septembre 2016 afin de défendre ces idées.

À suivre : En décembre 2016, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a publié un rapport contenant les recommandations sur l'avenir de Postes Canada. Le gouvernement doit prendre action concernant le renouvellement de Postes Canada en 2017.

7. Technologies

7.1 Projet sur l'accessibilité du Web

Contexte : Le Web, et les services qu'il offre se développent depuis plusieurs années avec des obstacles entravant la participation sociale et l'autonomie des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Afin de diminuer ces obstacles, le gouvernement a adopté, pour les sites gouvernementaux, trois standards gouvernementaux sur l'accessibilité d'un site Web : SGQRI 008-01, 02 et 03.

Partant du principe que l'application seule des standards du Web ne permet pas automatiquement la création d'un site Web accessible et qu'il n'existe toujours rien pour les sites privés, la COPHAN a mis sur pied, en 2014, un projet sur l'accessibilité du Web et la participation des personnes ayant des limitations, intitulé Accessibilité du Web : limites des standards gouvernementaux sur l'accessibilité d'un site Web — SGQRI 008-01, 02 et 03. Ce projet a reçu le soutien financier de l'OPHQ et de l'INLB.

Ce projet, débuté en 2015, visait aussi à définir de solides recommandations en vue de la révision des standards prévue initialement en 2016.

Actions et résultats :

- Les derniers tests d'utilisabilité ont été réalisés.
- Les résultats des tests d'utilisabilité et des tests de conformité ont été analysés par la responsable du projet et le comité d'experts.

- Le rapport final a été rédigé et des capsules LSQ ont été produites.
- Le rapport final du projet sur l'accessibilité du Web a été rendu public le 28 mars 2017, via un communiqué de presse.

À suivre : La COPHAN espère accompagner chaque organisation dont le site a été évalué afin d'adapter ce dernier en fonction des critères d'accessibilité et de l'utilisabilité. Concernant la révision des standards, la COPHAN va poursuivre ses démarches en vue de se faire entendre dans le processus de révision.

Alliés et partenaires

Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD)

- La COPHAN a largement contribué aux travaux du CCD sur la Convention internationale et a notamment fait partie de la délégation représentant la société civile à Genève en août et en septembre 2016.
- La COPHAN a assisté à plusieurs rencontres téléphoniques du Conseil du CCD et du comité sur la loi sur l'accessibilité et l'inclusion.
- La COPHAN a participé à une journée de planification stratégique du CCD et 2 journées de travaux sur la Convention internationale les 29 et 30 novembre et 1^{er} décembre.
- La COPHAN a participé à la journée de planification stratégique et à l'AGA du CCD à Winnipeg les 10 et 11 juin 2016.

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

- Le 20 juin après-midi, la directrice générale, Mme Anne Hébert, est venue présenter aux membres réunis pour l'assemblée générale annuelle le nouvel organigramme de son organisation, afin de mieux s'aligner avec le plan stratégique 2014-2019. Mme Hébert a entre autres expliqué que plusieurs directions ont été créées, dont la direction des services aux personnes handicapées et à leur famille et une direction des projets interministériels et des mandats spéciaux. De plus, le plan stratégique vise une décroissance de l'organisation qui vise 105 employés en 2019 (contrairement à 130 employés en 2014).
- En 2016-2017, la COPHAN a participé à une rencontre multilatérale le 23 novembre 2016 et à une rencontre bilatérale le 14 juin 2016 avec l'OPHQ.

Mouvement PHAS

- Au printemps 2016, un projet de recherche avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a été lancé avec la COPHAN, l'AQIS et le Mouvement PHAS. Le titre du projet est « L'accès aux services de soutien à la participation sociale, lors de la transition à la vie adulte, pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ». Le projet vise à répertorier les impacts concrets dans la baisse de services de santé et de services sociaux à cause des différentes modifications législatives depuis 2001. Le sujet étant relativement vague, les partenaires ont préféré se concentrer sur les impacts des jeunes adultes ayant des déficiences intellectuelles, ayant été particulièrement touchés.
- Or, étant donné que le projet s'adressait spécifiquement aux personnes ayant une déficience intellectuelle, la COPHAN a laissé sa place à la Fédération des Mouvements de Personne D'Abord du Québec à partir de septembre 2016.
- La COPHAN reste toutefois impliquée, le rapport final est prévu pour mai 2018. Le projet de recherche pourrait ensuite continuer et porter sur d'autres types de limitations.

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TROPCB)

Encore cette année, la COPHAN a renouvelé son adhésion à la TRPOCB et a assisté à l'AGA et aux différents CA bimestriels selon ses disponibilités. En raison d'autres priorités, nous ne nous sommes pas impliqués activement dans les dossiers de la TRPOCB cette année.

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

En 2016-2017, la participation de la COPHAN aux activités du RQ-ACA s'est surtout limitée au projet sur la participation des personnes handicapées à la vie associative des organismes d'action communautaire autonome, tel que décrit dans la première section du rapport.

Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD)

Faute de temps pour participer, la COPHAN n'avait pas renouvelé son adhésion au RO-DCD en 2016-2017. Après avoir discuté avec la coordonnatrice, il a été décidé de renouveler pour 2017-2018, mais de façon symbolique, puisque nous ne prévoyons pas avoir les ressources pour participer. Toutefois, la COPHAN a participé à une manifestation du Regroupement en septembre dernier.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

La COPHAN est membre de la table de concertation de la CDPDJ. Cela dit, il n'y a pas eu de rencontre de cette table en 2016-2017. Le 29 juin 2016, la COPHAN a rencontré la CDPDJ dans le cadre d'une rencontre bilatérale afin de discuter des enjeux prioritaires touchant les personnes en situation de handicap. Notons que les plaintes ayant pour motif le handicap sont les plus nombreuses à la CDPDJ.

Forum social mondial

Du 9 au 14 août 2016 s'est tenu le Forum social mondial auquel la COPHAN a assisté. Les activités portaient entre autres sur l'échange d'expériences, des débats d'initiatives vers un autre monde possible, avec des marches d'ouvertures et de fermeture, une agora d'initiatives, un camp pour les jeunes et un programme culturel très diversifié.

Piétons Québec

La COPHAN veut s'assurer de la prise en compte des droits de tous les piétons, y compris ceux ayant des limitations fonctionnelles. La COPHAN a ainsi poursuivi en 2016-2017 ses représentations avec le groupe qui prend de plus en plus forme.

Transport 2000

La COPHAN, suite à la demande de certains membres, est devenue membre de Transport 2000 pour l'année 2016-2017. Nous tenterons d'y faire valoir les enjeux relatifs au transport pour les personnes ayant des limitations. Toutefois, la COPHAN n'a pas renouvelé son adhésion pour l'année à venir.

Par ailleurs, en 2016-2017, la COPHAN était membre des organisations suivantes :

- La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TROPCB);
- La Coalition Santé Solidarité;
- Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA);
- Le Regroupement d'organismes en défense collective des droits (RO-DCD);
- La Fédération des femmes du Québec;
- Transport 2000;
- La Ligue des droits et libertés;

- La Table de concertation sur l'emploi des jeunes ayant une déficience pilotée par l'AQEIPS;
- La table sur l'emploi et les incapacités épisodiques.

Conclusion

Encore en 2016-2017, la COPHAN a dû composer avec des ressources humaines et financières insuffisantes.

Sans relâche, la COPHAN a poursuivi sa mission de défendre les droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches, notamment par :

- L'action politique non partisane, en faisant l'analyse des politiques gouvernementales, des projets de loi ou des règlements émanant de différents paliers de gouvernement ou d'instances publiques.
- La rédaction de plusieurs mémoires et avis dans un large éventail de dossiers touchant la vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles, souvent dans de très courts délais.
- La mobilisation sociale, en incitant nos membres et partenaires à s'engager dans des actions ou des activités collectives destinées à interpeller l'opinion publique et les représentants politiques et gouvernementaux.
- La représentation, en faisant connaître aux autorités gouvernementales compétentes les changements qui devraient être apportés à des lois, règlements, pratiques ou politiques pour assurer un meilleur exercice des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches.

Si, malgré le contexte actuel, nous avons tout de même poursuivi notre travail dans de nombreux dossiers, c'est notamment grâce au soutien indéfectible de nos membres, nos alliés, nos partenaires et nos bailleurs de fonds. La COPHAN les remercie tous pour leur soutien et pour leur collaboration.

Les prochaines années s'annoncent difficiles. Nos acquis sont en péril et nos moyens d'action de plus en plus limités. Notre financement est plus précaire que jamais et nous devons unir nos forces si nous voulons être entendus par nos gouvernants. Dans ces circonstances, la COPHAN, ses membres, de même que tous ceux et celles qui s'intéressent à la défense collective des droits des personnes ayant des limitations et leurs proches doivent s'unir pour créer une véritable force de frappe. Nous devons être encore plus performants en termes de gestion des budgets qui sont consacrés à la défense de nos droits, optimiser notre fonctionnement comme Mouvement et ainsi, prioriser les dossiers et non plus le maintien de structures lourdes qui, souvent, se dédoublent. Le contexte politique et économique entraîne donc un vrai défi organisationnel.

L'heure est aux véritables choix, la COPHAN ne peut pas tout faire et doit apprendre à prioriser, ce qui veut dire faire peut-être moins, mais surtout mieux !

Annexe I - Membres

Membres inscrits aux livres de la COPHAN au 31 mars 2017

Membres actifs votants

Acouphènes Québec

Altergo

Audition Québec (anciennement l'Association des devenus sourds et malentendants du Québec)

Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)

Association du syndrome de Usher du Québec (ASUQ)

Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec (ASBHQ)

Association générale des insuffisants rénaux (AGIR)

Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées (AMEIPH)

Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS)

Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels (AQPEHV)

Association québécoise des personnes de petite taille (AQPPT)

Centre de communication adaptée

Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA)

Dystrophie musculaire Canada (DMC)

Fédération des mouvements personne d'abord du Québec (FMPDAQ)

Fédération québécoise des laryngectomisés (FQL)

Fondation sommeil : Association de personnes atteintes de déficiences liées au sommeil

Intégration sociale des enfants handicapés en milieu de garde (ISEHMG)

KÉROUL — Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte

Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-QC)

Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ)

Regroupement des associations de personnes aphasiques du Québec (RAPAQ)
Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO)
Regroupement d'organismes de personnes handicapées de la région Chaudière-Appalaches (RAPHRCA)
Regroupement des associations de personnes traumatisées craniocérébrales du Québec (RAPTCCQ)
Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ)
Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP 03)
Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)
Regroupement d'organismes en DI/TSA de la Mauricie (RODITSA)
Regroupement Langage Québec
Regroupement québécois du parrainage civique
Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)
Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS)
Société canadienne de la sclérose en plaques — division du Québec (SCSP)

Membres actifs non votants

Alliance lavalloise pour le transport adapté (ALTA)
Association d'information en logements et immeubles adaptés (AILIA)
Association des personnes handicapées de Drummond inc. (APHD)
Association québécoise des traumatisés crâniens Montréal-Laval (AQTC)
Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain (CCSMM)
Ex aequo
Fondation des Sourds du Québec (FSQ)
Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM)
Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal (RUTA)
Vie autonome-Montréal (VA-M)

Membres de soutien

Audiothèque, l'oreille qui lit

Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)

Finandicap

Société Logique

Annexe II - Équipe

Conseil d'administration

Présidente :

Véronique Vézina (ROP03)

1er vice-président :

Martin Juneau (DMC)

2e vice-président :

Teresa Penafiel (AMEIPH)

Trésorière :

Sophie Lanctôt (Société Logique)

Secrétaire :

Anne Pelletier (ROPMM)

Administrateurs et administratrices :

Geneviève Genest (AQPEHV)

Marie-Andrée Gilbert (CQDA)

Gabriel Laberge (FMPDAQ), remplacé par Steve Janelle en mars 2016

Laurence Perreault-Rousseau (AQEIPS)

Kristen Robillard (SCSP)

Karine Villeneuve (AQPPT)

Ressources humaines rémunérées

Employé-es :

Richard Lavigne (directeur général)

Pascale Marceau (responsable de dossiers) jusqu'en août 2016

Nathalie Vendruscolo (responsable de l'administration et du développement) jusqu'en septembre 2016

Audrey-Anne Trudel (responsable de dossiers)

Geneviève Rey-Lescure (chargée de projets) jusqu'en mai 2016

Camille Desforges (chargée de projets) depuis septembre 2016

Contractuel-les :

Mélanie Benard

Chantal Brisson

Olivier Collomb d'Eyrames

Monique Éthier

Ekloweb

Normand Gilbert

Yves Marineau

Annexe III - Synthèse

La COPHAN, en 2016-2017

Mémoires et avis

- Mémoire pour un Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées et les personnes ayant des limitations;
- Avis sur l'initiative de modernisation de la réglementation de l'Office des transports du Canada – Transports accessibles;
- Mémoire dans la cadre de la consultation sur la démarche de plan de services;
- Mémoire sur le document de consultation « Pour une politique sur la réussite éducative – L'éducation, parlons d'avenir »;
- Mémoire concernant le projet de loi 115 – Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité;
- Avis sur la consultation publique sur le Régime des rentes du Québec;
- Mémoire dans la cadre de la consultation sur le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique;
- Mémoire dans la cadre de la consultation sur la sécurité routière.